

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de  
Conseillers élus  
:  
15

Séance du 13 octobre 2025

Sous la présidence de M. **TROESTLER** Mario, Maire

Conseillers en  
fonction  
15

Conseillers  
présents :  
12

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes **BERBACH** Christine, **PALMA** Anne-Hélène, **PASCHETTO** Tania, **SCHWARTZ** Stéphanie, **SIGRIST** Liên, **HIMBER** Muriel, Mrs **BASTIAN** Marc, **DE RAMMELAERE** Rik, **SCHLEISS** Hervé, **SOERENSEN** Alain, **SCHOOR** Arthur.

**ABSENTS EXCUSES** : **FRITZ** Damien proc. **SCHLEISS** Hervé, **GISSELBRECHT** Claude proc. **TROESTLER** Mario, **SPEISSER** Audrey proc. **SCHWARTZ** Stéphanie.

Secrétaire de séance : **DE RAMMELAERE** Rik

---

### Ordre du jour :

26/25 - Approbation du PV du Conseil du 29 août 2025

24/25 - Approbation du Conseil Municipal pour le Développement d'un accueil « préscolaire » à la rentrée 2025/2026 avec l'adoption des modalités de fonctionnement,

25/25 - Approbation du Conseil Municipal pour la désignation d'un référent CNAS,

Présentation du rapport annuel de 2024 du SDEA,

Divers.

---

### Début de séance 20h

### N°23/25 : Approbation du PV du Conseil du 16 juin 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (SPEISSER Audrey) d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

## **N°24/25 : Développement d'un accueil « préscolaire » à la rentrée 2025/2026 – Adoption des modalités de fonctionnement.**

Conscient de l'intérêt que représente l'accueil préscolaire pour les parents travaillant, le conseil municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité d'assurer un accueil au profit des enfants fréquentant l'école de Mollkirch (de 3 à 10 ans) à partir de 7h30 à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 à raison de 4 jours par semaine, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il adopte que :

- ce temps de garde sera assuré par l'ATSEM déjà en place à l'école en augmentant son temps de présence ;
- une participation comprise entre 1,50€ et 2,00€ par jour et par enfant sera demandée aux parents, tarif à adapter en fonction du nombre d'enfants.
- cette création d'accueil préscolaire sera effective à l'unique condition d'atteindre un quota minimum acté de 9 enfants.

## **N°25/25 : Désignation d'un référent CNAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

En effet, la loi précitée confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Cette démarche contribue à la valorisation des ressources humaines et du service public local, grâce à une implication renforcée du personnel.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

En conséquence, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité DECIDE à 15 VOIX POUR de désigner comme délégué local au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

- Monsieur RIOU Mickaël, nouveau secrétaire général de la Mairie.

## Présentation du rapport annuel 2024 du SDEA

Monsieur SCHLEISS Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, présente le rapport annuel 2024 ainsi que la synthèse locale d'assainissement du Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) pour le territoire centre sud – périmètre de la vallée de la Magel.

### Divers

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :
  - les travaux de l'école continuent. Le toit est en phase d'être finalisé et sera bientôt végétalisé. La mise en fabrication des fenêtres démarre semaine 36 pour une durée de 7 à 8 semaines. La pose devrait débuter début novembre 2025. Les travaux de plomberie et d'électricité commenceront seulement lorsque le bâtiment sera clos et couvert,
  - une campagne d'abattage d'arbres morts a été réalisée en forêt, le long des voies de circulation,
  - le chemin engazonné au cimetière est en place,
  - le marquage des bandes blanches de circulation piétonne, des passages piétons et stationnements au sol est achevé,
  - des travaux vont être engagés pour la réfection de la liaison piétonne entre la rue de la Source et rue de la Forêt. Une piste piétonne sera réalisée sur une largeur de 2,50 mètres. Un géomètre (Elligéo) sera nécessaire pour bormer le sentier. Les arbres à couper devront être marqués. La pose de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales ainsi que de barrières pour empêcher tout accès véhicules est prévue.
- Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil avoir reçu une invitation de la ville de Lug pour l'inauguration de leur « Kindergarten » (jardin d'enfant) le 28 septembre 2025 à 11h00. Monsieur le Maire souhaite former une délégation représentative de la commune.
- Monsieur SCHLEISS Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, informe les membres du Conseil qu'une sortie à vélo entre Mollkirch et Lug est programmée du 02 au 05 octobre 2025.
- Monsieur SCHLEISS Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, informe le Maire ainsi que les autres membres du Conseil que les habitants du Kloesterlé souhaitent que les cerisiers du lotissement, provoquant des salissures au sol et sur les véhicules garés, soient coupés. Le Maire charge Monsieur BASTIAN Marc, adjoint au Maire, de procéder à une enquête auprès des riverains pour valider la coupe et définir le remplacement des arbres.
- Madame PALMA Anne-Hélène, conseillère municipale, informe Monsieur le Maire ainsi que les autres membres du Conseil que des dépôts sauvages sont effectués régulièrement au niveau de la déchetterie de Laubenheim. Un dispositif de dissuasion, de type affiche (pour exemple : « site sous vidéosurveillance ») et d'un rappel à la loi, serait donc pertinent pour résoudre ces incivilités
- Monsieur SCHOOR Arthur, conseiller municipal, questionne Monsieur le Maire sur le remplacement de l'agent d'accueil dont le départ à la retraite est prévu au 1<sup>er</sup> février 2026 mais également à celui de l'agent technique dont le départ à la retraite est prévu au 1<sup>er</sup> octobre 2025. Monsieur le Maire informe donc les membres du Conseil que des entretiens sont en cours pour honorer le poste d'agent d'accueil avec un recrutement à prévoir début octobre 2025. Pour le poste d'agent technique, un recrutement interviendra en début d'année 2026. Une vacance d'emploi sera prochainement publiée pour les 2 postes à pourvoir sur le site [emploi-territorial.fr](http://emploi-territorial.fr)

**Fin de séance 21h28.**

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal le 13 octobre 2025 à 20h15.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

Mollkirch, le 04 septembre 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance :

Mario TROESTLER

Audrey SPEISSER